

DECOSET
Projet d'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse
Comité de pilotage de la concertation continue
Le 23 septembre 2025
Compte-rendu

Cette réunion du comité de pilotage de la concertation continue s'est tenue le 23 septembre 2025 de 18h à 20h, dans les locaux de l'UVE de Toulouse.

PARTICIPANTS

- Françoise BIZE, association des habitants du Hameau des Bosquets
- Alain BOUBEE, association des habitants de Lafourquette
- Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourquette
- Olivier FEL, représentant des parents d'élèves de l'école BUFFON
- Patricia SORIBES, habitante de Bellefontaine
- Christophe VIENNE, Ispira
- Daniel TISSOT, Soler IDE
- Vincent TERRAIL-NOVES, président de DECOSET
- Laurent GUYON, directeur général des services, DECOSET
- Bernard MELLAC, directeur des services techniques, DECOSET
- Fanny DELERIS, directrice transition et accompagnement au changement, DECOSET
- Karine FRAGONAS, cheffe de service en charge de l'UVE, DECOSET
- Adrien VITRAC, responsable du service communication, DECOSET
- Gaël SPITZ, directeur général, EVONEO
- Boris SERPINSKY, directeur d'usine Toulouse, EVONEO
- Eve BALLOUHEY, cheffe de projet, SUEZ
- Laura LEE VIGOUROUX, responsable communication & de proximité, EVONEO
- Julie SCHMITT, manager senior concertation et communication stratégique, WILLING
- Antoine BOUYGUES, consultant concertation, WILLING
- Audrey RICHARD-FERROUDJI, Garante CNDP

ORDRE DU JOUR

- Actualités de la concertation
- Avancement des études et du DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter)
- Calendrier de la concertation jusqu'au dépôt du DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter)
- Préparation de la conférence annuelle élargie

INTRODUCTION

Vincent TERRAIL-NOVÈS ouvre la séance du comité de pilotage. Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence à ce comité de pilotage et leur mobilisation dans le projet. Il remercie également Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante de la concertation, ainsi que les participants associatifs et citoyens pour leur mobilisation.

Laurent GUYON remercie également les membres du comité de pilotage pour leur présence, ainsi qu'EVONEO pour avoir convié les bureaux d'études ISPIRA et SOLER IDE. Il souligne que leur

participation permettra de présenter l'état d'avancement des différentes études et de répondre aux questions des membres du comité de pilotage de la concertation. Il précise que des temps d'échanges sont prévus afin que les membres puissent poser toutes leurs questions.

TEMPS 1 : Actualité de la concertation et de DECOSET

Retours sur les évènements conduits depuis le dernier COPIL

Fanny DELERIS propose de faire un point sur les derniers événements du syndicat :

- L'inauguration du nouveau centre de tri Valcopia, qui s'est tenue le 2 juillet à Bessières. Ce centre a vocation à traiter l'ensemble des collectes sélectives du territoire, grâce à l'intégration de nouvelles technologies, notamment le tri optique, permettant une séparation plus efficace des flux plastiques. Laurent GUYON rappelle qu'il s'agit du plus grand centre de tri de France. Il souligne également l'existence d'un espace de visite moderne, ouvert aux citoyens et aux écoles, avec des premières visites scolaires prévues dès le mois d'octobre. Il invite les participants intéressés à se manifester pour visiter l'équipement. En partenariat avec Zero Waste, des visites grand public sont également organisées. Les créneaux peuvent être consultés sur le site de DECOSET ou sur celui de Zero Waste.
- La poursuite des ateliers consacrés aux thématiques « zéro déchet » et « réemploi », ainsi que des visites des jardins biologiques déjà initiées. Elle souligne la réussite des animations de quartier, marquées par une bonne participation et un accueil positif du public. Ludovic DELASPRE précise avoir eu de bons retours sur les ateliers dédiés au réemploi.
- la réunion publique du 9 septembre dédiée à l'étude acoustique, au cours de laquelle ont été présentés la méthodologie, l'état initial et les premières discussions autour du dispositif « Sentinelles du bruit ».

Temps d'échange

Françoise BIZE souligne que la réunion du 9 septembre a mis en évidence la souffrance des habitants confrontés aux nuisances sonores. Elle insiste sur l'importance de reconnaître cette souffrance. Elle rappelle que plusieurs épisodes de bruit prolongé ont eu lieu récemment avec des nuisances sonores de plusieurs heures consécutives. Elle précise qu'avant les travaux de confortement, de tels niveaux sonores n'ont jamais été constatés. Depuis le chantier, le bruit est devenu plus intense, plus long et plus fréquent. Elle exprime une forte exaspération de la part des habitants du Hameau des Bosquets. Elle rappelle également que la copropriété des Bosquets a déjà demandé à plusieurs reprises l'installation d'un récepteur acoustique sur le site, estimant être l'un des secteurs les plus concernés par ces nuisances.

Julie SCHMITT indique que le désarroi exprimé lors de la réunion du 9 septembre a été bien compris. Elle précise que le regret principal exprimé par les participants concernait davantage la posture et la manière de conduire la réunion que les messages transmis. Elle souligne que d'autres préoccupations connexes ont également été soulevées : la question de la route ou la fréquentation du quartier. Les interventions ont bien été prises en compte et figureront dans le compte-rendu verbatim en cours de relecture, afin de ne rien perdre des échanges.

Fanny DELERIS s'excuse de ne pas avoir pu être présente lors de la précédente réunion, elle indique avoir pris connaissance avec attention des éléments figurant dans le compte-rendu. Elle souligne qu'au-delà du bruit généré par l'incinérateur — qu'il n'est pas question de minimiser — les habitants subissent également d'autres formes de pollution sonore au quotidien. Elle rappelle

l'importance d'examiner la démarche globale de la Métropole en matière de gestion du bruit et précise que les habitants ont été consultés lors de l'élaboration du plan de bruit métropolitain. L'enjeu est de reconnecter avec les services compétents pour intégrer ces problématiques plus larges et ne pas limiter l'analyse aux seules nuisances sonores liées à l'UVE.

Françoise BIZE indique que les nuisances sonores générées par l'UVE sont plus importantes que la circulation. Elle regrette l'absence de mesures objectives, soulignant que les habitants doivent se contenter d'évaluations empiriques. Une campagne de mesures s'impose, selon elle, compte-tenu de l'intensité du bruit qui contraint les riverains à rentrer chez eux et à s'enfermer.

Alain BOUBEE précise qu'il n'a pas assisté à la dernière partie de la réunion, il estime que la priorité n'est pas le plan de bruit de la Métropole, mais la responsabilité directe liée à l'UVE et aux nuisances qu'elle génère. Il rappelle que depuis les travaux, les volumes, l'intensité, la durée et la fréquence des nuisances sonores ont augmenté. Il demande que des mesures correctrices puissent être prises. Il évoque notamment des incidents liés à des bouteilles de protoxyde d'azote, qui provoqueraient des arrêts et redémarrages de four, générant ainsi du bruit supplémentaire. Il souligne que la situation actuelle est vécue comme « infernale » par les riverains et estime qu'une usine rénovée, en fin de travaux, ne peut pas produire davantage de nuisances qu'auparavant.

Laurent GUYON rappelle qu'il convient de distinguer trois volets dans le traitement des nuisances sonores :

- Réduction des nuisances sur l'usine actuelle : plusieurs solutions ont été présentées lors de la réunion du 9 septembre, elles ont fait l'objet d'études et sont désormais en cours de déploiement, les fournisseurs ayant été trouvés.
- Future UVE : les émergences sonores attendues font partie des études en cours, qui seront restituées aux participants.
- La proposition de déployer des sonomètres : leur distribution n'est pas jugée pertinente, car ils ne permettent pas de relier les nuisances au fonctionnement de l'UVE. Le dispositif des Sentinelles est préféré, puisqu'il identifie les événements sonores exceptionnels et permet de faire le lien avec les constats recueillis sur l'usine.

Bernard MELLAC rappelle que le sonomètre mesure l'ensemble des sons présents dans l'environnement. Ces sons s'additionnent, ce qui rend difficile l'identification précise du bruit prédominant. Selon lui, la mesure globale reflète une réalité, mais ne permet pas de distinguer clairement la source principale des nuisances.

Karine FRAGONAS indique que certaines nuisances sonores ont été précisément identifiées grâce aux signalements des riverains, notamment celles liées au démarrage du turbo-alternateur. Une solution technique est en cours de déploiement, malgré des difficultés liées au fournisseur de silencieux. Elle rappelle que les travaux réalisés ont déjà permis de réduire certaines nuisances, notamment chemin de Perpignan, mais que l'impact reste variable selon les quartiers. Dans l'attente d'une résolution définitive, des mesures provisoires sont appliquées : interdiction des redémarrages nocturnes et validation systématique des arrêts/redémarrages par la direction. Elle réaffirme l'engagement de DECOSET et de ses partenaires à solutionner rapidement cette problématique.

Julie SCHMITT rappelle que le bruit reste une préoccupation continue de cette concertation. Elle encourage les riverains à signaler les nuisances et propose d'instaurer un suivi spécifique lors des prochains COPIL, avec des échéances pour rendre compte régulièrement de l'avancement. Audrey RICHARD-FERROUDJI estime que l'information sur l'avancée des travaux pourrait être

transmise indépendamment des COPIL. Elle considère qu'il n'est pas nécessaire d'attendre ces rendez-vous pour partager ce type de suivi, qui constitue avant tout un enjeu de communication régulière.

Alain BOUBÉE conclut en revenant sur la réunion publique du 9 septembre. Il souligne la qualité des présentations et la volonté d'information, mais regrette la faible participation, avec seulement sept ou huit habitants présents. Il estime que cette mobilisation réduite, bien que récurrente, illustre la nécessité de mieux faire circuler l'information. Il suggère à DECOSET de partager certains supports en amont des réunions pour faciliter le relais par les associations. Julie SCHMITT souligne que lors de la réunion publique, la moitié des participants étaient issus du comité de pilotage et l'autre moitié composée de nouveaux habitants, présents pour la première fois. Bien que l'affluence ait été limitée, elle note positivement la présence de visages nouveaux parmi le public.

Audrey RICHARD-FERROUDJI rappelle que la proposition évoquée consiste à mettre en place un relais d'information en dehors du comité de pilotage, sous forme de communications courtes. Elle précise qu'une note est en cours de finalisation sur les impacts sonores et pourra être relayée, notamment via les associations. Elle suggère, en cas d'événements ponctuels tels que ceux signalés par Madame BIZE, de diffuser de courts communiqués expliquant l'origine des nuisances constatées et les mesures prises le cas échéant. Elle souligne par ailleurs la difficulté récurrente de mobilisation du public, avec une participation souvent limitée, constat partagé dans d'autres concertations. Elle note toutefois que les associations locales constituent un levier permettant d'élargir l'audience.

Alain BOUBÉE demande la désignation d'un interlocuteur technique local, relevant directement de l'exploitant. Gaël SPITZ confirme qu'il n'y a aucun doute sur la réalité des nuisances signalées et sur leur caractère pénalisant pour les riverains. Il rappelle que, lors des phases de démarrage du groupe turbo-alternateur (GTA), les habitants sont informés en amont par mail et qu'un appel de suivi est réalisé par un technicien local (chef de site ou équivalent). Si l'information n'a pas été transmise, le numéro vert reste mobilisé pour relayer la situation. Il précise que ce dispositif permet de vérifier qu'il ne s'agit pas d'un autre bruit que celui lié au GTA.

Olivier FEL questionne DECOSET sur les animations zéro déchet et réemploi. Adrien VITRAC indique qu'un événement s'est tenu le 20 septembre avec des ateliers pratiques et des actions de sensibilisation. Julie SCHMITT rappelle que ces actions s'inscrivent dans la stratégie de concertation et servent aussi à aborder des thématiques plus larges, comme les biodéchets.

Tri des déchets alimentaires

Fanny DELERIS rappelle l'importance du déploiement du tri à la source des déchets alimentaires. Elle souligne qu'environ 30 % du contenu des poubelles correspond aujourd'hui à des biodéchets, qui se retrouvent incinérés alors qu'ils devraient être orientés vers des filières de compostage et de valorisation. Elle précise que la mise en place de cette collecte relève des EPCI et non directement de DECOSET. Sur les huit EPCI concernés, cinq sont déjà engagés dans une stratégie de déploiement. Concernant la métropole, deux solutions techniques sont progressivement mises en œuvre : des abris-bacs métalliques en apport volontaire et des composteurs partagés installés en zones moins denses. Elle insiste sur l'intérêt de ces dispositifs pour réduire la quantité de déchets alimentaires incinérés et développer une filière de valorisation organique plus performante. Elle précise également que cette étape constitue le point de départ de la structuration de la filière biodéchets.

Temps d'échange

Alain BOUBÉE souligne que le dispositif de tri à la source n'est pas encore déployé dans le quartier de Lafourguette. Fanny DELERIS précise que sur le territoire de Toulouse Métropole, la collecte des déchets alimentaires est désormais entrée en phase de déploiement. Ce n'est toutefois pas le cas de l'ensemble des EPCI, certains étant encore en phase d'expérimentation. Elle souligne que cette évolution marque le point de départ de la structuration de la filière de traitement des biodéchets, avec une augmentation progressive des tonnages confiés et orientés vers des filières adaptées, principalement le compostage.

Patricia SORIBES interroge DECOSET sur la destination des biodéchets collectés. Fanny DELERIS indique que deux modalités techniques sont actuellement mises en œuvre :

- Le compostage, procédé similaire à celui pratiqué individuellement mais réalisé à une échelle industrielle ;
- La méthanisation, qui permet de valoriser la matière organique tout en produisant de l'énergie. Bernard MELLAC rappelle que tous les flux ne sont pas compatibles avec la méthanisation et que celle-ci concerne principalement les déchets alimentaires issus des cantines scolaires, des entreprises et de la grande distribution.

Fanny DELERIS indique que le méthaniseur le plus proche est situé dans le Lauragais et est exploité par l'entreprise CLER VERTS, qui accueille principalement ces flux. Concernant le rôle de DECOSET, elle précise que la collectivité intervient sur le transfert et le traitement des biodéchets confiés par les EPCI, mais ne dispose pas encore d'unités de traitement en propre. Dans l'attente, les flux sont confiés à des prestataires extérieurs. Elle ajoute que deux projets de plateformes de traitement sont en cours de développement, situés sur les sites de Léguevin et Grenade. Ces futures installations permettront à DECOSET de traiter directement une partie des biodéchets collectés. Laurent GUYON précise que la plateforme de Léguevin existe déjà et traite actuellement les déchets verts, avec une capacité de 8 000 tonnes. Elle doit être agrandie pour atteindre environ 10 000 tonnes. Une nouvelle plateforme similaire sera créée à Grenade, également dimensionnée pour 8 000 tonnes.

Bernard MELLAC rappelle que la plateforme de Léguevin est aujourd'hui exclusivement dédiée aux déchets verts, collectés soit en porte-à-porte sur certains territoires, soit par apport volontaire en déchèterie. Au total, environ 70 000 tonnes de déchets verts sont collectées chaque année, dont seulement 8 000 sont directement traitées par DECOSET. Le reste est confié à des prestataires dans le cadre de marchés publics. Il précise que la stratégie de DECOSET est d'augmenter progressivement les capacités de traitement sur ses propres installations, avec pour objectif à terme de traiter 50 à 60 % des déchets verts localement. Une part de déchets alimentaires pourra être intégrée dans ces flux lorsque leur volume de collecte sera suffisant, ce qui permettra ensuite de réfléchir à la filière de traitement la plus adaptée.

Françoise BIZE remercie la Métropole pour la mise à disposition d'opérations de broyage gratuites, utiles pour alimenter les composteurs et souligne que ce soutien est particulièrement apprécié.

TEMPS 2 : Avancement des études et du DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter)

Julie SCHMITT propose aux participants d'entamer le temps de présentation relatif aux études réalisées dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE). Le calendrier

a pris un peu de retard, ce qui est assez commun concernant de telles études. Initialement, les résultats devaient être présentés lors de ce comité de pilotage. Les résultats seront partagés lors du prochain comité de pilotage, prévu mi-novembre, avant d'être présentés en réunion publique le 2 décembre, en amont du dépôt du dossier. Julie SCHMITT insiste sur l'objectif de ce temps de travail : offrir au comité de pilotage un moment privilégié, consacré à la pédagogie et à la compréhension des méthodologies des études. Elle annonce que le focus portera sur deux volets majeurs du DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter) : l'étude sanitaire et l'étude de dangers. Laurent Guyon rappelle que les études présentées ce soir (dangers, qualité de l'air) — comme l'ensemble des études du DDAE — font l'objet d'une réglementation normée. Il souligne qu'il s'agit de démarches très encadrées juridiquement, laissant peu de marge de manœuvre aux porteurs de projet sur leur mise en œuvre.

Eve BALLOUHEY indique que les états initiaux ont été réalisés : il s'agit de recueillir les données de référence pour chacune des thématiques. Ces états initiaux sont ensuite mis en perspectives avec le projet de future installation, afin d'évaluer les impacts potentiels et, le cas échéant, d'ajuster le projet afin de répondre aux exigences réglementaires. Elle précise que les échanges se poursuivent avec les services de l'État. Une réunion a notamment eu lieu avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'ARS (Agence Régionale de Santé), le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), et la DDT (Direction Départementale des Territoires), afin de s'assurer que les éléments identifiés et les études engagées correspondent bien aux attentes en termes de rendu.

Audrey RICHARD-FERROUDJI souligne la nécessité de clarifier ce qui relève du cadre réglementaire et ce qui peut encore évoluer dans les études. Elle précise qu'il est important d'indiquer aux participants si certains éléments peuvent être complétés à la lumière des échanges, ou si tout est déjà figé par la réglementation. Elle insiste sur le besoin de transparence vis-à-vis du comité de pilotage concernant le périmètre et la méthodologie des études. Elle rappelle que ces dernières répondent à des obligations, mais que des compléments peuvent être intégrés, comme cela a été fait sur d'autres thématiques – comme l'étude des sites alternatifs.

Gaël SPITZ précise que, concernant les études du DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter), le cadre a été clairement énoncé. Il rappelle qu'il s'agit d'études structurées, normées et encadrées par la réglementation, dont l'objectif est de présenter les méthodes employées et les résultats obtenus. Leur périmètre ne peut pas être modifié.

Eve BALLOUHEY présente le calendrier global du projet. Le dépôt du DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter) et du permis de construire est prévu pour le premier semestre 2025. La procédure comprendra une consultation publique d'au moins trois mois et une instruction par les services de l'État, devant aboutir à un arrêté préfectoral fin 2026. Les travaux de construction pourraient alors démarrer, pour une mise en service de la nouvelle UVE à l'horizon 2031. En parallèle, un porté à connaissance sera déposé pour la démolition et le démantèlement de l'installation actuelle (instruction par la DREAL), avec un démarrage prévu à l'été 2026. La fermeture de la déchèterie de Monlong devra également intervenir en amont des travaux.

Temps d'échange

Olivier FEL interroge sur l'absence de mention dans le calendrier de la mise en service d'une nouvelle déchèterie dans le calendrier. Gaël SPITZ précise que la démolition de la déchèterie conditionne certaines étapes du projet, c'est la raison pour laquelle elle figure sur la frise. En revanche, la mise en service d'une nouvelle déchèterie n'a pas été intégrée car elle n'a pas d'impact direct sur la construction de la future UVE. Alain BOUBÉE souligne que les habitants

interpellent régulièrement DECOSET sur ce sujet, compte tenu des nuisances potentielles déjà identifiées et discutées pour le quartier.

Volet sanitaire sur l'étude d'impact

Christophe VIENNE, société ISPIRA, présente la méthodologie du volet sanitaire, partie intégrante de l'étude d'impact. Il rappelle que ce type d'étude est strictement encadré par la réglementation et fondé sur le guide de l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques). Le principe de transparence s'applique : toutes les hypothèses retenues doivent être explicitement présentées. La méthodologie de l'étude sanitaire repose sur quatre étapes successives :

- Caractérisation des émissions : recenser et quantifier toutes les sources potentielles de substances.
- Évaluation de l'impact environnemental : identifier les zones de population, établissements sensibles et usages du territoire.
- État initial : mesurer la pollution déjà présente avant la mise en service de la nouvelle installation.
- Caractérisation de l'impact sanitaire : évaluer la compatibilité des émissions de la future UVE avec la présence des populations et des usages voisins.

L'étude est réalisée sur la base des flux maximaux autorisés par la réglementation, en intégrant aussi les émissions liées au trafic routier du site. Les substances suivies incluent sept métaux lourds (cadmium, mercure, arsenic, plomb, chrome vi, manganèse, nickel), les dioxines et furanes, les particules fines, le dioxyde d'azote, le benzène (traceur des COV) ainsi que les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylée), substances émergentes désormais suivies dans certaines ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). Les usages locaux pris en compte concernent la présence de cours d'eau, d'écoles, de cliniques et d'hôpitaux, de jardins potagers, mais aussi d'exploitations agricoles et d'entreprises, avec des travailleurs exposés à proximité immédiate. Ces éléments nourrissent un schéma de synthèse reliant sources d'émission, transferts (air, dépôts, chaîne alimentaire) et populations cibles (adultes, enfants, riverains, élèves, travailleurs).

Laurent GUYON souligne que l'intégration des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylée) découle directement des échanges avec les groupes de travail. Bien que non encore suivies par la réglementation, ces substances devraient l'être prochainement selon les autorités nationales. DECOSET a choisi d'anticiper leur intégration, afin de tenir compte des remarques formulées et de renforcer la prise en compte des préoccupations exprimées.

Christophe VIENNE explique que l'étude sanitaire repose sur une modélisation de la dispersion atmosphérique, intégrant les données d'émission, l'occupation des sols et le relief, ainsi que les données météorologiques horaires des trois dernières années (plus de 26 000 heures). Le modèle calcule ainsi les concentrations dans l'air et les dépôts au sol. Les résultats, restitués sous forme de cartes, permettent de visualiser les niveaux de concentration, de caractériser les transferts vers les différents milieux (végétaux, sols, animaux) et d'évaluer les risques. Ces risques sont ensuite comparés aux valeurs de référence fixées pour l'apparition d'effets toxiques. En cas de dépassement, les seuils d'émission seraient ajustés afin de garantir le respect de la réglementation. L'étude est encore en cours : il reste une dernière étape de calcul des doses d'exposition et des risques, qui alimentera directement le dossier du DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter).

Temps d'échange

Ludovic DELASPRES demande des précisions sur la méthodologie employée concernant l'hypothèse des flux et concentrations maximaux autorisés.

Laurent GUYON rappelle que la réglementation impose de se placer dans le scénario le plus contraignant, en considérant que l'usine émette jusqu'à la limite réglementaire autorisée. Il précise toutefois que, dans la réalité, la future UVE fonctionnera avec des niveaux d'émissions bien inférieurs à ces seuils. Il ajoute que DECOSET sera en mesure de fournir, pour chacun des flux étudiés, la comparaison entre les seuils réglementaires et les performances attendues de la nouvelle installation.

Françoise BIZE souligne que les concentrations maximales autorisées évoluent dans le temps. Bernard MELLAC précise que cette évolution se fait généralement à la baisse, en raison du durcissement progressif de la réglementation. L'étude repose ainsi sur les valeurs réglementaires applicables à la future UVE, déjà inférieures aux seuils en vigueur pour l'usine actuelle.

Alain BOUBÉE souligne que le secteur concerné comprend une zone d'activités importante, la zone industrielle de Thibaud, identifiée comme une zone de chaleur. Il insiste sur la problématique des îlots de chaleur, particulièrement marquée dans ce secteur de Toulouse, considéré comme le plus chaud de la métropole. Il attire également l'attention sur un projet voisin d'entrepôt de 100 000 m³ de matières combustibles, situé à environ 50 mètres du site. Ce projet, soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), a fait l'objet d'une consultation publique en plein été. Les habitants de Lafourguette se sont opposés à ce projet. Il souhaite que les études liées au présent projet intègrent l'ensemble des réalités locales et que les intérêts des riverains soient pris en compte.

Olivier FEL remarque que le CO₂ n'est pas mentionné dans l'étude, alors qu'il contribue à l'effet de serre. Il interroge sur la manière dont cette problématique est intégrée.

Eve BALLOUHEY répond que le CO₂ relève d'un volet spécifique de l'étude d'impact consacré aux gaz à effet de serre, et non de l'étude sanitaire, qui se concentre uniquement sur les impacts sanitaires directs. Audrey RICHARD-FERROUDJI demande de préciser dans la suite de l'intervention d'Alain Boubée comment les effets cumulés sont pris en compte. Daniel TISSOT précise que les effets cumulés figurent dans l'étude d'impact.

Ludovic DELASPRES demande si les études seront rendues publiques. Laurent GUYON répond qu'elles figureront dans le DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter) et seront publiées en même temps que celui-ci. Julie SCHMITT ajoute qu'un résumé non technique est obligatoire pour en faciliter l'accès au grand public. Audrey RICHARD-FERROUDJI s'interroge sur le calendrier exact de publication (avant, pendant ou après le dépôt du DDAE). Gaël SPITZ confirme : les études seront publiques au moment de la publication du DDAE.

Julie SCHMITT rappelle toutefois qu'une synthèse des résultats sera présentée en avant-première lors du comité de pilotage de mi-novembre, afin de préparer la réunion publique du 2 décembre. Le dépôt du DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter) étant prévu avant le 9 décembre. Concernant l'enquête publique, elle précise que le calendrier est décidé par le commissaire enquêteur, probablement entre mi-avril et mi-juillet 2026, après les élections.

Françoise BIZE interroge sur le lien entre l'impact sanitaire et le tonnage incinéré. Elle demande si les études pourraient conduire à fixer une proportion maximale de matière incinérée et si une diminution des tonnages entraînerait automatiquement une diminution des émissions et donc des impacts.

Gaël SPITZ indique que l'évaluation est réalisée sur la base d'un scénario maximal : tonnage maximum et émissions autorisées maximum. Les seuils retenus correspondent aux valeurs réglementaires définies par la réglementation européenne. Ces seuils sont conçus pour garantir que les impacts demeurent dans des niveaux considérés comme acceptables. L'étude sanitaire repose donc sur ces valeurs de référence, qui représentent déjà le cadre le plus contraignant. Karine FRAGONAS ajoute que l'installation future fonctionnera au seuil bas des BREF, c'est-à-dire avec des niveaux d'émission extrêmement faibles par rapport aux valeurs de référence. Christophe VIENNE souligne qu'il est indispensable que l'impact sanitaire des futures installations soit non significatif, faute de quoi le projet ne serait pas acceptable.

Etude des dangers

Daniel TISSOT, société Soler IDE, présente la méthodologie de l'étude de dangers, qui consiste à anticiper les scénarios possibles. Après une analyse préliminaire des risques (recensement des dangers, accidentologie), des scénarios sont construits et évalués selon leurs effets : si les effets restent internes au site, aucune analyse complémentaire n'est nécessaire ; s'ils dépassent le périmètre, une étude détaillée est menée pour définir des mesures de sécurisation.

L'accent est mis sur les accidents majeurs, dont les effets peuvent sortir du site. Dans ce cas, des barrières supplémentaires sont prévues pour ramener le risque à un niveau acceptable.

Un accent particulier est mis sur les accidents majeurs, c'est-à-dire ceux dont les effets dépassent les limites du site. Par exemple, dans le cas d'un incendie, une exposition immédiate peut être létale, tandis qu'à distance elle peut provoquer des brûlures légères si une personne reste exposée durant une heure. Ce type de situation concerne notamment les pompiers, amenés à intervenir au plus près du sinistre.

L'outil central utilisé est la grille de criticité, qui croise deux critères :

- La gravité (classée par niveaux, de faible à très importante),
- La probabilité (de A pour les événements très probables à E pour les événements extrêmement rares).

Pour illustrer cette grille de criticité, Daniel TISSOT décrit un scénario extrême d'incendie dans la fosse de réception des déchets. Normalement, plusieurs dispositifs permettent de maîtriser un départ de feu (détecteurs, surveillance humaine, canons à eau automatiques ou manuels, pompiers du site et pompiers extérieurs). Dans le scénario étudié et en lien avec la cartographie présentée, les sécurités échouent : le feu se propage, les pompiers extérieurs n'arrivent pas à le contenir, et l'incendie provoque une radiation suffisante pour entraîner l'effondrement du bâtiment. Les effets létaux restent confinés à l'intérieur du site ; les brûlures graves (par exemple brûlures au deuxième degré) se limitent également au périmètre de l'usine. Daniel TISSOT conclut que, même dans ce scénario extrême, les mesures de sécurité prévues suffisent et qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter de dispositif de sur-sécurisation.

Daniel TISSOT précise les analyses encore à conduire, concernant :

- Les risques d'explosion liés aux brûleurs de chauffage des fours, en cas de rupture d'une canalisation ;
- Le pôle énergie, avec les deux nouvelles chaudières remplaçant les actuelles et alimentant le réseau de chaleur ;
- La vapeur haute pression, produite à des niveaux plus élevés que dans l'usine actuelle, ce qui améliore la performance énergétique mais suppose d'étudier le risque d'éclatement des contenants.

Ces scénarios font l'objet d'analyses spécifiques dans l'étude, avec l'identification des barrières de sécurité permettant de ramener la probabilité d'occurrence à un niveau acceptable dans la grille de criticité.

Temps d'échange

Françoise BIZE rappelle l'explosion d'AZF. Elle souligne que cette mémoire reste vive dans la population locale et nourrit les inquiétudes face aux risques industriels. Daniel TISSOT précise que les deux situations ne sont pas comparables : l'explosion d'AZF impliquait 70 tonnes de TNT, tandis que les périmètres de risque liés au projet actuel resteront strictement confinés à l'intérieur du site.

Olivier FEL interroge SOLER IDE sur la méthodologie de calcul des probabilités.

Daniel TISSOT illustre sa réponse par un exemple :

- Pour un opérateur chargé d'appuyer sur un bouton, la probabilité de défaillance est estimée à 1 sur 1 000 (soit une action non réalisée sans explication rationnelle dans un cas sur mille) ;
- Pour une soupape de sécurité, la probabilité de défaillance est évaluée à 10^{-4} (soit une fois sur 10 000 sur toute la durée de vie de l'installation).

Il ajoute que les scénarios étudiés combinent ces probabilités (par exemple si l'opérateur ne déclenche pas et que la soupape ne s'ouvre pas), ce qui aboutit à des valeurs extrêmement faibles, de l'ordre de 10^{-7} . Il précise enfin que ces calculs feront partie des résultats de l'étude et qu'il pourra revenir en détail sur ces aspects techniques lors d'une prochaine séance si les participants le souhaitent.

TEMPS 3 : Calendrier de la concertation jusqu'au dépôt du DDAE

Julie SCHMITT remercie les bureaux d'études pour la qualité et leur effort vulgarisation des études techniques et rappelle les principaux temps d'information à venir. Le calendrier de la concertation prévoit la conférence annuelle élargie du 30 septembre, suivie d'une présentation sur les odeurs. Un comité de pilotage se tiendra en novembre, en amont de la réunion publique de décembre et du dépôt du DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter), afin d'articuler la restitution des études et leur présentation au public.

Laurent GUYON précise que, sur recommandation de la DREAL, aucune concertation ne sera menée durant l'enquête publique afin d'éviter tout chevauchement avec la procédure réglementaire et de garantir la transparence. Il rappelle également que la période de réserve électorale impose de veiller à ce que les réunions de concertation ne puissent pas être assimilées à des temps de campagne.

Audrey RICHARD-FERROUDJI confirme que la réserve électorale impose une vigilance particulière. Les garantes pourront être amenées à formuler des recommandations concernant la présence des élus. Elle insiste sur la nécessité de clarifier ce qui relève de l'information, ce qui peut encore être discuté et ce qui est déjà arrêté, afin d'éviter toute ambiguïté et de garantir la transparence vis-à-vis du public.

Olivier FEL souligne que le risque reste modéré, les élus étant rarement présents lors des temps de concertation. Audrey RICHARD-FERROUDJI nuance toutefois, rappelant que de nombreux élus étaient présents lors de la conférence élargie de l'année précédente et qu'il est probable que leur

présence soit renouvelée. Elle précise que les garantes seront vigilantes sur les modalités d'implication des élus dans cette période.

Temps d'échange :

Fanny DELERIS interroge les participants sur l'opportunité d'organiser la réunion prévue sur la thématique odeurs sur un temps de midi. Ludovic DELASPRE et Alain BOUBEE estiment que cet horaire ne conviendrait qu'à une partie du public et préconisent de conserver le format habituel en soirée.

Ludovic DELASPRE demande un rappel des dates des prochains temps de concertation. Julie SCHMITT suggère que DECOSET adresse un mail récapitulatif aux membres du comité de pilotage. Elle précise également que le calendrier est en cours d'ajustement pour garantir que l'ensemble des résultats techniques soient disponibles et fiables lors de leur présentation à la réunion publique du 2 décembre.

Alain BOUBEE rappelle que les réunions publiques de l'association des habitants de Lafourguette ont lieu le premier mardi de chaque mois. Il ajoute que l'association sera fortement mobilisée pour préparer les attentes des habitants vis-à-vis des candidats. Audrey RICHARD-FERROUDJI insiste sur la nécessité de clarifier en priorité la vocation de la réunion publique de décembre avant de se prononcer sur une date. Elle rappelle qu'une réunion d'ouverture de l'enquête publique est obligatoire et qu'il arrive que les garantes y participent, pour assurer la continuité avec les commissaires enquêteurs.

Laurent GUYON indique que l'objectif du comité de pilotage est de piloter les échéances de la concertation. DECOSET envisageait de présenter les études lors du COPIL de novembre afin de préparer la réunion publique, et de restituer lors de cette dernière les résultats de manière pédagogique, avant le dépôt du DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter). Toutefois, si les membres du COPIL estiment que ce temps n'est pas nécessaire, il ne sera pas obligatoire.

Julie SCHMITT rappelle que la réunion publique avait été pensée comme un double temps : la synthèse d'une année de concertation et la présentation des résultats des études avant le dépôt du DDAE. Alain BOUBEE estime que l'information doit être diffusée juste avant l'enquête publique, prévue entre avril et juillet, afin que le public puisse réagir effectivement. Selon lui, une réunion publique en décembre n'aurait que peu d'intérêt. Audrey RICHARD-FERROUDJI précise qu'une réunion d'ouverture est obligatoire dans le cadre de l'enquête, mais qu'il est toujours possible d'organiser une réunion ad hoc. Ludovic DELASPRE considère qu'organiser une réunion quelques jours avant le dépôt du dossier donnerait l'impression que l'information est livrée « pour la forme », sans réel espace d'expression. Il insiste sur l'importance de proposer une réunion pédagogique et utile pour préparer la participation du public à l'enquête. Audrey RICHARD-FERROUDJI rappelle que l'enquête publique relève du commissaire enquêteur et non de Decoset. Les garantes transmettront le bilan de la concertation en amont, assorti de recommandations. Ludovic DELASPRE propose qu'une réunion d'information et d'explication du dossier soit organisée deux à trois semaines avant l'ouverture de l'enquête, afin de préparer efficacement les habitants à leur rôle. Karine FRAGONAS souligne que le nouveau format de l'enquête publique, d'une durée de trois mois, laisse le temps aux citoyens de s'approprier les éléments présentés lors de la réunion d'ouverture. Bernard MELLAC insiste sur la vocation pédagogique de la réunion publique, qui doit permettre aux citoyens de mieux comprendre le DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter). Audrey RICHARD-FERROUDJI conclut qu'il sera toujours possible de publier des éléments pour faciliter la compréhension, en rappelant que la priorité est de garantir une bonne information du public en vue de l'enquête. Elle note qu'en décembre, le contexte électoral mobilisera fortement les habitants et que les modalités de la réunion restent à définir. Bernard

MELLAC propose de retravailler ces points et de revenir vers les membres du comité avec une proposition tenant compte des échanges.

Audrey RICHARD-FERROUDJI souligne que, du point de vue des garantes, l'information relative aux études et au DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter) constitue un enjeu majeur. Elle rappelle toutefois que, compte-tenu des élections municipales et de l'instruction du dossier par les services de l'État, la présence d'élus impose de la prudence quant au format des réunions publiques, qui doivent être conduites avec précaution. Alain BOUBÉE estime que, s'agissant de la concertation avec le public, il faut raisonner dans une logique de moyen et long terme. Selon lui, il n'est pas problématique de ne pas organiser de point spécifique sur la concertation. En revanche, il juge indispensable que toute information importante relative à l'usine actuelle, notamment sur les nuisances et les correctifs envisagés, soit partagée avec les habitants, y compris au premier trimestre 2026, par exemple via une réunion publique intégrant un temps de parole pour les techniciens.

Laurent GUYON précise que si DECOSET est invité à participer à une réunion publique, l'établissement sera présent. En revanche, il distingue cette participation de la responsabilité d'organisation, qui ne relève pas du même engagement.

Julie SCHMITT propose une synthèse des échanges relatifs à la réunion publique :

- Difficulté de maintenir la date du 2 décembre au soir en raison de la mobilisation des habitants de Lafourquette sur d'autres sujets ;
- Nécessité de clarifier les objectifs, les modalités et le format de la réunion.

Audrey RICHARD-FERROUDJI précise que la priorité est de réfléchir à l'objectif de la réunion, puis d'étudier l'opportunité de sa tenue. Elle considère que l'on est désormais en fin de concertation continue. Concernant les études sanitaires, certains éléments ont pu être intégrés grâce aux phases précédentes de participation du public. En fin de dispositif, il est possible que certains sujets ne soient plus ouverts à la concertation, si le travail d'association des publics a correctement été réalisé en amont, durant la concertation continue. Les garantes ont fait remonter les différents sujets et questions au fil du processus. Nous sommes au moment du bouclage : soit certaines études peuvent encore évoluer et dans ce cas des temps de participation peuvent être organisés en conséquence ; soit les sujets ont déjà été discutés et la vigilance portera davantage sur la publication des études et l'information du public - afin que les citoyens disposent des éléments nécessaires pour contribuer à l'enquête publique de la manière la plus complète possible. Alain BOUBÉE souligne qu'il est difficile de mobiliser lors des réunions publiques ; il est donc essentiel de ne pas s'imposer d'en organiser « pour les faire ».

TEMPS 4 : Préparation de la conférence annuelle élargie

Julie SCHMITT propose ensuite un temps collectif de préparation de la conférence annuelle élargie. Comme l'année précédente, un important travail de communication a été réalisé autour de cet événement, destiné à un public plus large et portant sur l'ensemble des activités de DECOSET. Des invitations ont été adressées aux membres du COPIL, à la presse ainsi qu'aux élus via les services communication des EPCI. Une annonce est parue le 10 septembre dans la presse locale et l'événement a également été relayé sur les réseaux sociaux de DECOSET. La conférence se tiendra le mardi 30 septembre, à 18h, à la salle du Sénéchal.

Laurent GUYON précise que les présidents des EPCI membres ont été informés de la tenue de l'événement. Les DGS des EPCI ont relayé l'invitation à leurs élus, et la date a de nouveau été mentionnée lors du comité syndical. L'information a donc bien circulé.

Alain BOUBEE indique qu'à Toulouse, certains élus ont indiqué qu'ils ne participeraient plus à des enquêtes publiques et refuseraient toute intervention dans la période de réserve électorale.

Audrey RICHARD-FERROUDJI confirme la présence des garantes à la conférence annuelle élargie. Elle rappelle qu'un rapport annuel doit être produit, sa publication ayant du retard, un bilan oral sera présenté. Le précédent rapport date de juillet 2024, un bilan de clôture de la concertation continue sera publié à la fin de la concertation continue, qui se clôt à l'ouverture de l'enquête publique.

Julie SCHMITT précise que le contenu de la conférence se veut plus global que les seules questions liées à l'UVE. Elle permettra de retracer l'actualité de l'année écoulée pour le syndicat, notamment en matière de prévention et de gestion des déchets. Un zoom sera consacré à l'UVE, avec un rappel des avancées depuis le lancement de la DSP, les travaux de confortement, ainsi qu'un point sur la concertation continue. Parmi les autres sujets prévus figurent la signature de la DSP, l'inauguration de Valcopia, la signature de la charte de réduction des risques, les actions de prévention et l'avancement du schéma stratégique.

Audrey RICHARD-FERROUDJI partage à l'ensemble du comité de pilotage les propos rédigés dans un mail par Anne-Fleur de l'association Zéro Waste. Elle insiste sur l'importance de parler des deux chartes zéro déchet lors de la conférence annuelle élargie. Elle invite DECOSET et EVONEO à une communication prudente et transparente sur la nouvelle usine, en rappelant que celle-ci aura un impact non neutre, mais que des efforts sont prévus pour le réduire et que Decoset et ses EPCI avancent sur les stratégies de réduction des déchets pour être en accord avec la réglementation.

Audrey RICHARD-FERROUDJI invite également DECOSET à solliciter pour la conférence annuelle élargie la participation d'acteurs institutionnels comme la Région ou l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions du public.

Olivier FEL interroge DECOSET sur l'optimisation des flux entre les deux UVE et sur l'usage de l'intelligence artificielle par EVONEO dans la suite de la prise de connaissance de la letter d'information d'EVONEO. Gaël SPITZ précise que certains refus de tri à haut pouvoir calorifique peuvent être stockés à Bessières puis transférés à Toulouse en hiver pour maximiser la production de chaleur. Il souligne que l'IA utilisée reste à un niveau opérationnel, avec par exemple des logiciels couplés à des caméras permettant de contrôler les déversements en fosse, d'identifier les erreurs de tri (près de 30 % dans les ordures ménagères) et d'en retracer l'origine pour mieux cibler les actions de sensibilisation dans les quartiers. Des expérimentations similaires sont menées à l'entrée des bennes pour renforcer la prévention et orienter les campagnes de communication. Ces outils, dits « auto-apprenants », améliorent progressivement la détection des anomalies. D'autres systèmes prédictifs sont également développés pour anticiper des dérives de fonctionnement et proposer des actions correctives, apportant ainsi une aide précieuse à la conduite des installations.

En conclusion, Julie SCHMITT synthétise les demandes formulées lors du comité de pilotage :

- Prévoir un point d'actualité par mail et lors du prochain COPIL sur les nuisances sonores ;
- Partager la répartition de la valorisation des biodéchets entre compostage et méthanisation ;
- Ajouter l'ouverture de la déchetterie à la frise des échéances globales ;
- Conserver le format habituel (18h-20h) pour la réunion consacrée aux odeurs ;

- Réinterroger les objectifs, l'opportunité et les modalités de la réunion de restitution des études initialement prévue le 2 décembre ;
- Rendre plus visibles les études DDAE (dossier de demande d'autorisation d'exploiter) en cours dans l'ordre du jour de la conférence annuelle élargie ;
- Relancer la Région et l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour les inviter à la conférence annuelle élargie.

Audrey RICHARD-FERROUDJI clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur mobilisation ainsi que les bureaux d'études pour la qualité et la clarté des informations présentées. Elle souligne l'effort de vulgarisation réalisé, rappelant qu'il n'est pas toujours aisé de rendre accessibles des sujets techniques complexes. Elle note que de nombreuses questions portent sur la participation continue autour de l'usine actuelle. Elle félicite enfin l'ensemble des acteurs pour le travail accompli et remercie à nouveau toutes les personnes présentes.